

Programme de travaux 2000 - Assainissement

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le budget primitif 2000 adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 mars 2000 et le financement complémentaire prélevé sur les disponibilités (Conseil Municipal de juin 2000, affectation de l'excédent du Compte Administratif 1999) permettent de retenir un programme d'investissements correspondant au programme global suivant :

A) Programme Global

1 - Réseau d'assainissement : Travaux d'Entretien/Exploitation, Extension, Opérations individualisées, Réhabilitation et études diverses pour un montant de 30 520 000 F HT

2 - Station d'épuration : Travaux neufs/Grosses réparations, Valorisation des boues, Télécommande/Télégestion, Traitement complet de l'azote et Co-incinération des boues pour un montant de 10 700 000 F HT

3 - Equipements du Service : Matériel et outillage d'exploitation pour un montant de 971 800 F HT

4 - Construction bâtiment CTM pour un montant de 400 000 F HT

soit une dépense totale de 42 591 800 F HT

Le financement des travaux est prévu selon les modalités suivantes :

. 39 591 800 F HT BP 2000 (autofinancement et aides de l'Agence de l'Eau).

. 3 000 000 F HT - Affectation excédent CA 1999.

B - Programme détaillé

1 - Réseau d'assainissement

1.1 - Entretien/Exploitation

En ce qui concerne le réseau d'assainissement, hors travaux neufs d'extension, les principales dépenses d'investissement prévues en 2000 sont les suivantes :

- Travaux neufs pour le compte de tiers : Branchements sur réseau existant, travaux de maçonnerie, extensions ponctuelles de réseau : Rue Brochet, Rue Pochet, liaison Rue des Cras-Rotonde.

893.2315/00513 - CS 30800 : 1 800 000 F HT
(Financement : 1 300 000 F HT BP 2000 - 500 000 F HT Affectation excédent CA 1999)

- Travaux neufs sur réseau - Réhabilitation

Réhabilitation collecteurs visitables et non visitables :

. Rue des Granges et Secteur Rue de Pontarlier/Péclet/Victor Hugo/ Martelots/ Rivotte (de Péclet à la Place des Jacobins)/ Bibliothèque/ Impasse Bercin ;

- . Rue de Chalezeule et liaison Chalezeule-Tristan Bernard ;
- . Rue Jean Wyrsh et Rue de Vesoul jusqu'au Boulevard Blum ;
- . Doublement dégrilleur Poste de Tarragnoz.

893.2315/89117 - CS 30800 : 7 500 000 F HT
(Financement : 6 000 000 F HT BP 2000 - 1 500 000 F HT Affectation excédent CA 1999)

1.2 - Extension de réseau

- Extension de réseau :

- . Chemin de l'Oeillet
- . Solde Chemin de la Baume
- . Chemin des Planches (partiel)
- . Chaudanne : 1^{ère} phase, Grapille
- . Combe aux Chiens - rond-point Rue de Vesoul

- Renouvellement réseaux anciens :

- . Rue Grosjean
- . Rue des Chalets
- . Bas de la Rue de Chalezeule

893.2315/00513 - CS 30300 : 5 000 000 F HT
(Financement : 4 000 000 F HT BP 2000 - 1 000 000 F HT Affectation excédent CA 1999)

1.3 - Opérations individualisées

- Construction du Collecteur Nord- Ouest

. Financement des travaux de cet ouvrage structurant sous la voie des Montboucons. Cette opération a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 1997.

- . Création des réseaux en attente sur les voies d'accès à la rocade.

893.2315/97005 - CS 30300 : 10 250 000 F HT (Financement BP 2000).

- Parc Scientifique et Industriel des Montboucons

Construction de réseau d'égout dans le cadre des viabilités du PSI

893.2315/96047 - CS 30300 : 500 000 F HT (Financement BP 2000)

- ZAC La Fayette

Construction de réseau d'égout dans le cadre des viabilités de la zone d'activités

893.2315/88016 - CS 30300 : 520 000 F HT (Financement BP 2000)

- ZAC La Mouillère

Adaptation du réseau d'égout au projet d'urbanisme sur la zone d'aménagement :

893.2315/97017 - CS 30300 : 650 000 F HT (Financement BP 2000)

- Equipement des déversoirs d'orages

Equipement du réseau de mesure de la pollution émise aux déversoirs (obligation réglementaire, décret du 22 décembre 1994)

893.2315/96003 - CS 30800 : 200 000 F HT (Financement BP 2000)

- Dépollution par temps de pluie

Réalisation du programme de travaux visant tout à la fois à lutter contre les inondations lors des orages et à limiter les déversements au milieu naturel par temps de pluie en stockant les eaux dans des bassins implantés en différents points du réseau. Ce programme débute par le traitement de l'insuffisance des réseaux secteur Tristan Bernard/Fontaine-Argent (délibération spécifique du Conseil Municipal du 28 juin 1999).

893.2315/98005 - CS 30300 : 4 000 000 F HT (Financement BP 2000)

*1.4 - Matériel logiciel cartographie***- Informatisation des données cartographiques du réseau d'assainissement**

Acquisition de données et de matériel nécessaires à la cartographie informatisée du réseau

893 - 2315 - 89020 - CS 30800 : 100 000 F HT (Financement BP 2000)

2 - Station d'épuration*2.1 - Travaux neufs - Grosses réparations***Opérations prévues en 2000**

- . Amélioration de la sécurité lors des manutentions d'équipements ;
- . Modification réseau retour en tête des centrats de déshydratation Tranche 2 ;
- . Travaux divers.

Total station d'épuration :

893.2315/86800 - CS 30800 : 500 000 F HT (Financement BP 2000)

2.2 - Traitement complet de l'azote à Port Douvot

Une somme de 4 000 000 F est provisionnée pour lancer l'opération relative au traitement complet de l'azote à la station d'épuration, opération décidée par le Conseil Municipal du 14 décembre 1998.

893.2315/99002 - CS 30800 : 4 000 000 F HT (Financement BP 2000)

2.3 - Valorisation agricole des boues

- Mise à jour du plan d'épandage des boues

893.2315/85801 - CS 30800 : 100 000 F HT (Financement BP 2000)

2.4 - Télécommande/Télégestion

- Evolution du système de Gestion Technique Centralisé

893.2315/80800 - CS 30800 : 100 000 F HT (Financement BP 2000)

2.5 - Co-incinération des boues d'épuration

Crédit ouvert pour financer en première partie l'équipement du nouveau four n° 4 de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères d'un système permettant le brûlage des boues d'épuration, en solution alternative à la valorisation agricole. Ce point a fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal en date du 29 mars 1999.

893.2315/00613 - CS 30800 : 6 000 000 FHT (Financement BP 2000)

3 - Equipement du Service

En dehors des investissements relatifs au réseau d'assainissement et à la station d'épuration, il est envisagé d'acquérir du matériel d'exploitation, informatique, transport et mobilier.

Matériel de transport - véhicules spécialisés :

Remplacement d'un véhicule de liaison et de deux fourgons.

Total matériel de transport : 400 000 F HT (893.2182/0513 - CS 30800)

L'équipement prévisionnel du Service Assainissement représente :

* Montant global : 971 800 F HT (Financement BP 2000)

4 - Bâtiment CTM

Une provision est prévue pour la réalisation d'un bâtiment de bureaux au Centre Technique Municipal de la Pelouse. Ce projet a fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal en date du 28 juin 1999.

893.2313/96002 - CS 30800 : 400 000 F HT

Sur avis favorable de la Commission Assainissement réunie le 7 mars 2000, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'investissements 2000 du Service Assainissement,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés ou factures à venir, à intervenir après appel d'offres,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci, dans la limite des crédits ouverts pour le programme 2000,
- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau, conformément au 4^{ème} contrat d'agglomération du 14 février 2000 passé avec cet organisme,
- procéder à l'ajustement, en dépenses et en recettes, des aides de l'Agence de l'Eau obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués,
- solliciter l'aide du Département pour ces travaux et réaffecter la recette obtenue au chapitre ayant supporté la dépense, cette aide venant en déduction de la part à la charge de la Ville,
- solliciter l'aide de l'Etat pour ces travaux et réaffecter la recette obtenue au chapitre ayant supporté la dépense, cette aide venant en déduction de la part à la charge de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 11 avril 2000.